

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 147/2022**

**OBJET :** CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA SOCIÉTÉ ID2M ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020, donnant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

**CONSIDÉRANT** le souhait exprimé par la société ID2M, représentée par son Directeur, Monsieur Lionel Mion, filiale de la société ID'EES89, d'occuper des locaux, sis lot 16, Hôtel des Artisans à Vaux-le-Pénil, appartenant à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour une durée de 4 mois ;

**CONSIDÉRANT** à cet effet, qu'une convention de mise à disposition de locaux entre la société ID2M et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine doit être conclue pour définir les charges et les obligations de l'Agglomération, et celles de la société ID2M concernant le fonctionnement, l'entretien, la maintenance, la sécurité et les investissements relatifs auxdits locaux mis à disposition ;

**CONSIDÉRANT** que ladite convention de mise à disposition est valable jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**DÉCIDE**

**Article unique : DE SIGNER** (ou son représentant) la convention (projet ci-annexé) entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la société ID2M, et tous les documents y afférent, ainsi que ses éventuels avenants.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 07/11/2022

Accusé de réception

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.*

077-247700057-20220101-49062-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

Publication ou notification : 7 novembre 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun  
Conseiller Régional